



## Liste de vérification pour les parties aux audiences sans représentant

Ce document contient des renseignements sur le déroulement des audiences, dont une liste de vérification pour vous aider à vous préparer pour votre audience. Passez en revue chaque énoncé marqué d'une case et cochez chacune d'elle pour vous assurer d'avoir tout ce dont vous avez besoin.

### Avant l'audience

---

#### Assurez-vous :

d'avoir en main tous les documents au dossier énoncés dans la liste de documents :

- dossier de cas
- addenda
- lettre de certification

Sinon, veuillez communiquer avec nous au 416 314-8800 ou, sans frais, au 1 888 618-8846.

de passer en revue tous les documents au dossier

de vérifier que tous les documents que vous croyez importants pour l'audience se trouvent au dossier

de communiquer avec nous si vous avez besoin de mesures d'adaptation, notamment :

- une personne de soutien qui vous accompagnera à l'audience
- le changement du mode d'audition

de passer en revue votre lettre de certification qui indique les questions en appel qui seront traitées à l'audience et :

- de les comprendre
- de vérifier leur exactitude

## Après la réception de l'avis d'audience

---

L'avis d'audience indique le mode d'audition, soit :

- une audience par vidéoconférence (sur l'ordinateur via Zoom)
- une audience par audioconférence (au téléphone)
- une audience en personne

L'avis d'audience contient les renseignements de connexion ou du lieu de l'audience.

**Contactez-nous immédiatement** si vous ne disposez pas de ces renseignements.

**Assurez-vous :**

- de nous faire savoir si vous désirez appeler des témoins (s'il y a lieu)
- de fournir un bref résumé du témoignage de vos témoins (s'il y a lieu)
- d'avoir préparé ce que vous avez l'intention de dire à l'audience
  - de prendre des notes pour aider à rester bien organisé
- de connaître la façon de vous rendre à votre audience (en personne)
  - Consultez [Itinéraire à suivre pour se rendre à son audience en personne](#).
- de connaître la façon de vous connecter à votre audience (par vidéoconférence ou par audioconférence)
- que vos témoins connaissent la façon d'assister à l'audience (en personne ou à distance)
- de choisir une pièce calme et privée pour votre audience à distance (par vidéoconférence ou par audioconférence).

## À l'audience

---

Votre appel sera instruit en audience par 3 membres du comité, soit :

- un vice-président
- un membre représentant les travailleurs
- un membre représentant les employeurs

Les membres du comité se présenteront au début de l'audience. Ils vous demanderont de vous identifier par votre nom complet pour qu'il soit consigné. L'audience sera enregistrée (audio seulement).

L'audience se déroule en trois étapes :

1. remarques préliminaires
2. témoignages et questions
3. dernières observations

### 1. Remarques préliminaires

Vous présenterez vos remarques préliminaires au comité. Il s'agit d'un aperçu de votre cas. Vous devrez expliquer :

- pourquoi vous interjetez appel de la ou des décisions ou soutenez celles-ci
- quels résultats vous désirez obtenir

**Assurez-vous :**

- de préparer vos remarques préliminaires
- d'apporter vos notes pour soulever tous vos arguments

### 2. Témoignages et questions

Votre témoignage fait état de votre histoire.

**Lors de votre témoignage, assurez-vous :**

- de fournir l'historique de votre cas relativement aux questions en appel
- d'expliquer la manière dont la preuve appuie votre position
  - de consulter le dossier pour préciser les numéros de page de la preuve médicale au besoin

L'autre partie vous posera des questions (s'il y a lieu). Le vice-président et ou comité pourrait aussi vous poser des questions.

L'employeur ou d'autres parties seront appelés à témoigner.

Vous pouvez poser des questions aux autres témoins. Le vice-président ou comité pourrait aussi poser des questions aux autres témoins.

### **3. Dernières observations**

Une fois tous les témoignages terminés, le comité entendra vos dernières observations.

#### **Lors de vos dernières observations, assurez-vous :**

- de résumer l'essentiel de vos arguments à l'appui
- d'expliquer les raisons pour lesquelles vous devriez avoir gain de cause
- de décrire les résultats voulus si l'appel est accueilli

L'employeur ou les autres parties auront aussi l'occasion de présenter leurs dernières observations (s'il y a lieu).

#### **Notre décision**

La décision du Tribunal vous sera transmise par écrit après l'audience.